

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 1 octobre 2021

### **Signature aujourd'hui avec la ville de Tours du premier contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés.**

Le délégué interministériel chargé de l'accueil et de l'intégration des réfugiés, le préfet Alain Régnier, était aujourd'hui en Touraine, afin de visiter les acteurs de l'insertion des réfugiés en Indre-et-Loire et signer cet après-midi en préfecture le premier contrat territorial d'accueil et d'intégration des réfugiés d'Indre-et-Loire avec le maire de Tours.

Cette contractualisation qui scelle le travail partenarial de l'État départemental et de la collectivité s'appuie sur un diagnostic de territoire partagé réalisé lors du 1<sup>er</sup> semestre de l'année.

L'élaboration de ce diagnostic a permis à la ville de Tours de poser des actions concrètes, en les articulant avec celles déjà existantes, et de bénéficier de financements à hauteur de 300 000 € de l'État.

Les trois axes majeurs retenus sont :

- l'accès au logement pérenne des réfugiés ;

On compte 180 relogements de ménages réfugiés pour 2018 et 2019 et 120 en 2020 du fait de la crise du Covid-19. Ainsi, le département d'Indre-et-Loire faisait partie des dix départements les plus accueillants de France. Il reste cependant à poursuivre le travail social d'accompagnement.

- l'accès aux soins des primo-arrivants ;

- l'accompagnement des ménages dans la parentalité

Bien que ce soit une compétence de l'État, la politique d'intégration doit se traduire au plus près des lieux de vie des personnes réfugiées, et bénéficie en Indre-et-Loire d'un partenariat actif avec les associations et institutions locales.

### **Contact presse**

**Claire Lévy**  
Tél : 02 47 33 10 05  
claire.levy@indre-et-loire.gouv.fr

**Clément Hébral**  
Tel : 06 40 21 46 93  
c.hebral@ville-tours.fr